

Comment au début du siècle une pionnière du travail social arrivait à ses fins

Autor(en): **R.G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 101

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allô la ville, ici la campagne

Une boisson «dans le vent»: le jus de pommes

Plus de quatre arbres fruitiers par habitant. Près de 170 kilos de poires et de pommes par personne. Tel est le trésor que le sol helvétique, année après année, met à notre disposition, faisant de notre pays, toutes proportions gardées, l'un des plus importants producteurs de fruits et surtout de pommes.

Le Suisse profite-t-il de cette aubaine ?

A en croire les statistiques, le Suisse dédaigne quelque peu ce privilège: si la consommation de pommes atteint 70 kilos par personne et par année parmi la population paysanne, elle tombe à 27 kilos dans nos villes.

1350 g de pommes, c'est-à-dire six ou sept beaux fruits: c'est ce que contient un litre de jus. Et il est prouvé que les procédés modernes d'évaporation utilisés pour sa concentration n'endommagent ni l'arôme ni les qualités du fruit mûr. Boire deux verres de jus de pommes équivaut donc pour le consommateur à croquer autant de fruits et à absorber du même coup toutes les remarquables substances qu'ils contiennent; ces dernières, des analyses chimiques l'ont prouvé, sont au nombre de 300; seuls le lait et les épinards en contiennent autant.

Calcium, phosphore et vitamine C

Riche en sels minéraux, et notamment en calcium, le jus de pommes est un agent protecteur pour les os et les dents. Tandis que les acides phosphoriques qu'il recèle fortifient les nerfs, l'oxyde de fer améliore la régénération du sang et le sodium maintient l'équilibre osmotique.

Quant aux vitamines C, dont l'éloge n'est plus à faire, rappellent simplement que leurs vertus s'exercent surtout au niveau des tissus conjonctifs et osseux; ces vitamines, qui abondent dans la pomme et le jus de pommes, ont également des propriétés utiles pour la résistance à l'infection et à la fatigue.

En outre, les acides organiques, l'acide malique plus particulièrement, confèrent à cette boisson d'appréciables qualités «apéritives»; il est donc recommandé de la consommer avant les repas pour stimuler l'appétit.

Et les calories ?

Avec les quelque 43 calories par décilitre qu'il contient, le jus de pommes constitue un véritable aliment nutritif.

Les personnes qui les craignent disposent d'un moyen efficace pour en réduire la teneur, tout en bénéficiant des nombreux avan-

tages précités: il suffit pour elles de «couper» leur jus de pommes avec de l'eau naturelle ou minérale; il n'en sera plus désaltérant et ne donnera plus qu'une vingtaine de calories par décilitre.

Signalons qu'il n'est pas très difficile, même pour des citadines n'étant pas productrices de pommes, de pasteuriser du cidre pour la plus grande joie de tous. On peut acheter des fruits à de très avantageuses conditions dans les coopératives fruitières (il en existe une par exemple à Perroy). Il faut, bien entendu, une voiture pour transporter les pommes au pressoir, et des récipients pour le jus obtenu (voir renseignements ci-dessous). Pour la pasteurisation proprement dite, qui se fait à domicile, le Centre romand de pasteurisation a formé une équipe de monitrices qui se déplacent pour faire les démonstrations. Pour conserver le cidre: bonbonnes, fiasques de chianti, bocaux Bulach, bouteilles à fermeture conviennent.

Monitrices vaudoises agréées

1111 Aclens: Mme Y. Bailly-Jotterand, tél. (021) 87 91 61. — 1304 Cossonay: Mmes Desponds, tél. (021) 87 14 08. — 1349 Cuarnens: Mme J. Chappuis-Croisier, tél. (021) 87 52 74. — 1511 Bussy/Moudon: Mme A. Gillabert, tél. (021) 95 14 55. — 1411 Essertines s/Yverdon: Mme C. Ducret, tél. (024) 3 61 27. — 1188 Gimel: Mme S. Croisier-Dubois, tél. (021) 74 31 70. — 1261 Givryns: Mme Ida Bory, tél. (022) 69 13 13. — 1399 Goumoens-la-Ville: Mme A. Jaquier-Pidoux, tél. (021) 81 40 40. — 1099 Ogens: Mme Y. Martin-Olivier, tél. (021) 81 80 23. — 1351 Chamblon s/Yverdon: Mme Holzer, tél. (024) 2 17 70. — 1099 Peney-le-Jorat: Mme J. Gavillet-Dubrit, tél. (021) 93 40 61 (animatrice).

Pasteurisateurs

Outre ces monitrices, dont l'équipe a été constituée ces dernières années, on peut s'adresser à des pasteurisateurs qui sont dans la branche depuis longtemps et dont voici les adresses:

Canton de Genève

Avully: M. Henri Brandt, agriculteur. — Châtelaine-Genève: Ecole cantonale d'horticulture et laboratoire de chimie agricole.

Canton de Vaud

Bogis-Bossey: M. Raymond Aebi, Moulin de l'Oie. — Begnins: M. Robert Dessieux, état civil. — Lussy s/Morges: M. Robert André, cidrerie. — Apples: M. Roger Hurlimann, boissons gazeuses. — Orbe: M. Marcel Dutoit, arboriculteur. — Cossonay: M. Georges Golay, inspecteur. — Marcellin s/Morges: Ecole cantonale d'agriculture, M. P.-Ph. Mottier, professeur. — Romanel s/Lausanne: M. Robert Bovet, arboriculteur. — Lugnorre (Vully): M. Pierre Gentizon, arboriculteur. — Moudon-Grange-Vernay: Ecole d'agriculture, M. Debonnerville, professeur. — Oron-le-Châtel: M. Robert Treboux, chef de section. — Serix s/Oron: Institut d'éducation, chef jardinier. — Bex: M. Rochat-Péclard, arboriculteur.

Comment au début du siècle

UNE PIONNIÈRE DU TRAVAIL SOCIAL

arrivait à ses fins

Le récit ci-dessous, paru dans la «Tribune de Genève» du 19 octobre 1941, a été «redécouvert» par son auteur, notre ancienne et fidèle abonnée, Mme Renée Goss, en triant de vieux papiers. Elle nous l'a transmis, en pensant fort justement qu'il pourrait intéresser nos lecteurs. Nous l'en remercions vivement.

Le nom de Marie-Jeanne Bassot n'a guère dépassé le cercle de l'action philanthropique. Pourtant il contient tout un passé, il évoque toutes les luttes qui permirent l'instauration des œuvres sociales dont nous bénéficions aujourd'hui, si naturellement qu'elles semblent avoir toujours existé. Aussi est-il intéressant autant que juste de faire connaître la vie, à la fois tumultueuse et rayonnante, d'une femme qui peut être considérée comme une bienfaitrice de la société.

Appartenant à une famille bourgeoise de bonne souche, mais encore cristallisée dans les préjugés qui marquent l'époque 1900, Marie-Jeanne Bassot dut lutter durement pour se libérer de cette étouffante emprise. Dès son adolescence, elle s'était sentie attirée vers tous ceux qui sont plus ou moins victimes de l'injustice sociale: les indigents, les artistes pauvres, les enfants abandonnés ou en danger moral. Elle eut voulu s'enrôler dans les rangs de celles qui, déjà, frayaient les voies nouvelles en combattant, au-delà d'une charité routinière les causes initiales de la misère.

Mais ses parents s'opposaient nettement à un projet qui heurterait leurs plus chers principes. Peut-être aussi une question d'intérêt entravait-elle en jeu. Quoi qu'il en soit, Marie-Jeanne, en fille respectueuse, patienta. Mais d'année en année ses ailes poussaient, la soulevaient, la haussaient hors de l'ornière. Enfin, comme elle atteignait ses 28 ans, sentant sa vocation irrésistible, elle décida de conquérir la liberté qu'on lui refusait. Sévèrement éduquée, elle ne possédait qu'un billet de 100 francs qu'elle cousit à l'intérieur de son corset, en attendant une occasion propice pour fuir. Cette fille au seuil de la trentaine était surveillée comme une pensionnaire indocile!

L'aube libératrice se leva. Sortie de la maison paternelle en cachette, Marie-Jeanne hèle un fiacre et se fait conduire à Montrouge où Mme Le Fer de la Motte vient de fonder la première «Maison sociale». C'est dans cette atmosphère de charité bien conçue, entretenue par un lumineux esprit d'entraide, qu'elle fera son apprentissage. Cependant elle est trop consciencieuse pour cacher le lieu

de sa retraite. Et c'est alors que son père use d'un coupable subterfuge. Il lui écrit de Nice que sa mère est très malade et réclame sa présence. Ce n'est que mensonge. A peine Marie-Jeanne est-elle arrivée qu'on la séquestre sans lui laisser le moyen de correspondre avec l'extérieur. Trois mois de supplice! Un domestique révolté écrit ce qui se passe à une amie de Mlle Bassot, la baronne Piérard. Il faut organiser une véritable conspiration pour faire «évacuer» la prisonnière qui se réfugie, cette fois, à Levallois, dans une maison sœur de celle de Montrouge!

Une douloureuse lutte s'engage qui désole Mlle Bassot. Mais le feu sacré la soutient. Elle veut vaincre, elle vaincra. Dans le cours de l'hiver et au printemps, deux tentatives d'enlèvement (de la part de sa famille) échouent. Mais une troisième se produit pendant que Marie-Jeanne est à Rueil, en colonie de vacances, et réussit.

C'est le classique enlèvement en auto. Sa mère veut la faire passer pour démente. On l'emmène en Suisse. Marie-Jeanne réalise rapidement l'affreux sort qui l'attend. Elle cesse de se débattre. Elle réfléchit, récupère son pouvoir dynamique, concentre toute sa résistance morale. Adroitement, elle parvient à rédiger un télégramme sur un feuillet de son calepin et le remet à un ouvrier, à la faveur d'une halte. Il se trouve que c'est un brave homme. Le télégramme parvient à son destinataire, l'avocat de Mlle Bassot. Pour retrouver la trace de celle-ci on alerte la presse. Le scandale éclate.

Cependant l'auto court sur les routes. Dès l'arrivée à Genève, Marie-Jeanne est remise entre les mains du directeur de l'asile d'aliénés. Mais elle a recouvré toute sa fermeté d'âme. Elle refuse de signer son billet d'entrée et raconte son histoire au directeur. Comment ne pas croire cette jeune femme en pleine possession de ses moyens, au regard clair et loyal? Le directeur consent à la mettre en observation. Le lendemain il lit dans «Le Temps» le récit qui concerne sa pensionnaire et la libère sans plus attendre, craignant certains ennuis.

De son côté, Marie-Jeanne est trop pressée de recouvrer sa liberté pour s'attarder en demandant un secours. Elle se trouve donc seule à Genève «ville étrangère» sans un sou, sans un ami. C'est encore le merveilleux «fil» qui la sauvera. Elle se rend au bureau de poste, parle à l'employé du télégraphe, raconte sa tragique aventure. Comme le directeur de l'asile, l'employé postal est subjugué par sa parole véridique et précise. Il promet d'envoyer le télégramme qu'elle adresse à des amis et lui avance la somme nécessaire pour qu'elle puisse passer la journée à l'abri, dans un hôtel sûr qu'il lui indique. Le soir même un mandat télégraphique apporte à Mlle Bassot l'argent qui lui permettra d'acquitter sa dette et prendre le train pour retourner à Paris.

Comprenant le danger de sa situation, Marie-Jeanne se décide d'intenter un procès à sa famille. Elle demande seulement qu'on la laisse vivre à sa guise et que son parfait état mental soit reconnu. Elle obtient sans peine gain de cause et peut enfin se vouer en paix au travail social qui est le but de sa vie.

Mais la guerre de 1914 vient d'éclater. Le premier soin de Mlle Bassot sera d'ouvrir un «Foyer social» (celui-là même où elle s'était réfugiée, âgée seulement de 57 ans). Ce petit centre rayonnant, où chacun venait puiser force et courage, fut bientôt connu et soutenu. En 1919, le grand projet de la «Résidence» peut être mis à exécution. Il s'agit d'aménager une propriété assez vaste pour contenir, dans un même enclos, «de quoi accueillir la famille, de l'enfant au grand-père». C'est ainsi que voisinent la pouponnière, la salle de couture des mères, la bibliothèque où se réunissent les hommes. Dans le parc un terrain de jeux pour les grands garçons et l'espace suffisant pour que les enfants y jouent à l'aise. C'est la première entreprise de ce genre. Il faudrait pouvoir en parler plus longuement. Nous avons eu le plaisir de la visiter en 1928, elle était en pleine activité, les «disciples» de Marie-Jeanne Bassot continuant son œuvre dans le même esprit intelligent et altruiste.

A l'heure de sa mort la grande travailleuse sociale est une parole qui résume sa vie: «Aimez-vous, dit-elle à celles qui l'entouraient, aimez-vous bien, cela seul importe».

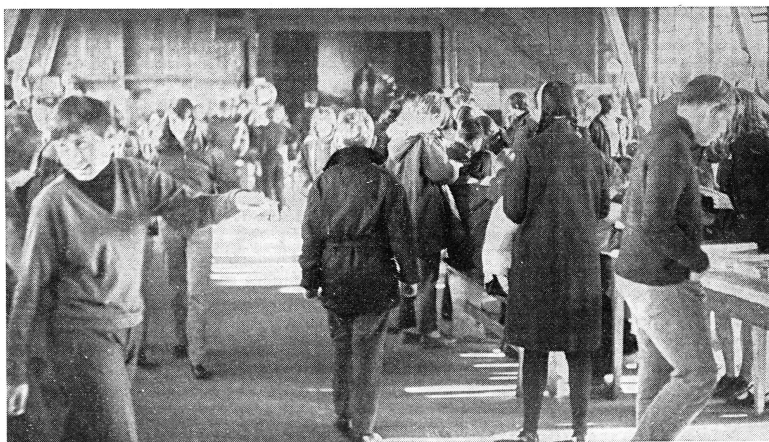
R. G.

La protection civile et l'accueil des réfugiés

La protection civile est, comme on le sait, une organisation de protection qui doit soulager les détresses provoquées par des hostilités, des catastrophes naturelles ou la négligence de l'homme.

Les organismes locaux de la protection civile, devront, dans un proche avenir, s'occuper également des réfugiés qui pourraient pénétrer sur notre sol en raison d'événements de quelque nature qu'ils soient. L'afflux de réfugiés en provenance de Tchécoslovaquie a permis au Département fédéral de justice et police, en collaboration avec l'Office fédéral de la protection civile, de définir comment aider efficacement, dans ce domaine, le service d'assistance de l'armée et de la Croix-Rouge suisse.

C'est ainsi que l'on a préparé des directives qui prévoient la mise sur pied et l'organisation de centres d'accueil par la protection civile. L'assistance offerte comprend le logement et la nourriture, l'habillement indispensable, l'hygiène et le bien-être des personnes accueillies. Les directives contiennent également des instructions concernant la situation juridique des réfugiés, leurs droits et leurs devoirs, ainsi que des prescriptions au sujet de l'installation et de l'exploitation des centres d'accueil. De



Rien de tel qu'un exercice pratique pour intéresser les jeunes! Ici, des réfugiés simulés sont reçus, entourés, nourris, habillés par la Protection civile. Les enfants qui ont participé à cette expérience ont compris la nécessité d'une organisation efficace

nouvelles activités s'offrent ainsi aux femmes désireuses de se rendre utiles.

...

Au début de l'année, l'Office fédéral de la protection civile et la protection civile de la ville de Berne ont organisé, pour 80 hommes

et femmes, un cours-pilote afin que ceux-ci s'initient aux responsabilités des chefs de centres d'accueil, qui recouvrent aussi bien des questions d'administration pure que d'approvisionnement. Le cours a été organisé dans un centre de la protection civile de la ville fédérale.

Abonnez-vous à «Femmes suisses»